

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS

Date de la convocation : 05 juin 2024

Date d'affichage : 17 juin 2024

Date de publication sur site Internet CAVBS : 17 juin 2024

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission
Sous-Préfecture
069 200 040 590 00016

18 juin 2024

OBJET : FINANCES - Arrêt du compte administratif 2023- Budget Annexe Eau

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le DOUZE JUIN

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DUTHEL.

PRÉSENTS : AURION Rémy, BAUDU-LAMARQUE Stylite, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DESMULES Marielle, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, FROMENT Benoit, GIRIN Pascal, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, LAFORET Edith, LICI Vassili, LIEVRE Gaëtan, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, MONTAGNIER Michèle, MOULIN Didier, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PHULPIN Patrick, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel.
Delphine d'HARCOURT (suppléante de Michel TROUVE).

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : ALLIX Jean-Louis (pouvoir à BLANC Muriel), CHEVALIER Armelle (pouvoir à RABOURDIN Catherine), DECEUR Patrice (pouvoir à PHULPIN Patrick), DUBOST STIVAL Delphine (pouvoir à CADI Myriam), ESPASA Christophe (pouvoir à FROMENT Benoit), GLANDIER Martine (pouvoir à MOULIN Didier), LIEVRE Patrick (pouvoir à JAMBON Michel), PORTIER Alexandre (pouvoir à RONZIERE Pascal), RAVIER Thomas (pouvoir à BAUDU-LAMARQUE Stylite), REBOULE Anne (pouvoir à LONGEFAY Fabrice).
AKSU GIRISIT Keziban, BEROUJON MOTTA Angèle, BERTHOUX Béatrice, GIFFON Georges, GUIDOUM Kamel, JONARD Geneviève, LUTZ Sophie, REYNAUD Pascale, SEIVE Capucine.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. Madame Véronique PARIOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'exercice 2023 du budget annexe Eau présente un résultat de clôture de 790 465,91€.

Il est constitué du résultat des opérations de l'exercice (-1 112 890,67 €) et de la reprise des résultats antérieurs (1 903 356,58 €).

Globalement, la section de fonctionnement présente un excédent de 2 970,86 € tandis que la section d'investissement présente un déficit de 2 180 504,65 €, résultats antérieurs compris.

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
A- OPERATIONS DE L'EXERCICE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 092 429,66	2 411 468,55	1 319 038,89
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 119 002,25	687 072,69	-2 431 929,56
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE	4 211 431,91	3 098 541,24	-1 112 890,67
B- RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES			
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR REPORTE :			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 651 931,97	1 651 931,97
SECTION D'INVESTISSEMENT		711 674,55	711 674,55
DEFICIT D'INVESTISSEMENT ANTERIEUR REPORTE :			
SECTION D'INVESTISSEMENT	460 249,94		-460 249,94
TOTAL DES RESULTATS ANTERIEURS	460 249,94	2 363 606,52	1 903 356,58
C- TOTAL OPERATIONS DE L'EXERCICE ET RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES (C = A + B)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 092 429,66	4 063 400,52	2 970 970,86
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 579 252,19	1 398 747,24	-2 180 504,95
TOTAL DES OPERATIONS DE L'EXERCICE ET RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	4 671 681,85	5 462 147,76	790 465,91
D- RESTES A REALISER 2023 (SECTION D'INVESTISSEMENT)			
	0,00		0,00
E-TOTAL 2022 - (y. c. Restes à réaliser) (E= C+D)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 092 429,66	4 063 400,52	2 970 970,86
SECTION D'INVESTISSEMENT	3 579 252,19	1 398 747,24	-2 180 504,95
=> RESULTAT 2023			790 465,91

Le détail des sections d'exploitation et d'investissement est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes d'exploitation : 4 063 400,52 €

Chapitre	CA 2022	BP 2023	BUDGETE 2023 (BP+DM)	CA 2023	Taux de réalisation	Variation 2023/ 2022 en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 231 753,08	2 139 000,00	2 139 000,00	2 268 646,83	106%	2%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	57 378,70	27 000,00	27 000,00	33 322,30	123%	-42%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,48	0,00	0,00	0,00		-100%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	76,00		
Recettes réelles d'exploitation	2 289 132,26	2 166 000,00	2 166 000,00	2 302 045,13	106%	1%
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	988 655,63	0,00	1 651 931,97	1 651 931,97	100%	67%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	107 121,26	140 000,00	140 000,00	109 423,42	78%	2%
Total Recettes d'exploitation	3 384 909,15	2 306 000,00	3 957 931,97	4 063 400,52	103%	20%

Dépenses d'exploitation : 1 092 429,66 €

Chapitre voté	CA 2022	BP 2023	BUDGETE 2023 (BP+DM)	CA 2023	Taux de réalisation	Variation 2023/ 2022 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	218 737,11	277 150,00	277 150,00	216 798,58	78%	-1%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	171 761,30	182 000,00	182 000,00	179 145,59	98%	4%
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0%	
66 CHARGES FINANCIERES	18 090,03	45 000,00	45 000,00	40 943,82	91%	126%

Dépenses réelles d'exploitation	408 588,44	534 150,00	534 150,00	436 887,99	82%	7%
--	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------	-----------

023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	1 091 850,00	2 743 781,97	0,00	0%	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTO	612 714,49	680 000,00	680 000,00	655 541,67	96%	7%

Total Dépenses d'exploitation	1 021 302,93	2 306 000,00	3 957 931,97	1 092 429,66	28%	7%
--------------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	------------	-----------

Epargne : 1 865 157,14 €

(=Recettes réelles d'exploitation moins dépenses réelles d'exploitation)

	CA 2022	BP 2023	BUDGETE 2023 (BP+DM)	CA 2023	Taux de réalisation	Variation 2023/ 2022
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	2 289 132,26	2 166 000,00	2 166 000,00	2 302 045,13	106%	1%
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	408 588,44	534 150,00	534 150,00	436 887,99	82%	7%

EPARGNE BRUTE	1 880 543,82	1 631 850,00	1 631 850,00	1 865 157,14	114%	-1%
----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	------------

1. Les recettes totales d'exploitation : 4 063 400,52 €

Recettes réelles d'exploitation : 2 302 045,13 €, +1 % par rapport à 2022.

(Taux de réalisation : 106 %)

Elles comprennent :

-Les redevances perçues auprès des usagers du service : 2 268 646,83 €, en hausse de 2 % par rapport à 2022.

-Les subventions reçues : 33 322,30 €, reçue de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'animation du contrat de bassin du Beaujolais.

Recettes d'ordre : 109 423,42 €, correspondant aux amortissements des subventions d'investissement perçues. Elles permettent de limiter à concurrence le poids net des dotations aux amortissements des biens subventionnés et trouvent leur contrepartie en dépense d'ordre d'investissement.

Excédent de fonctionnement 2022 reporté : 1 651 931,97 €

2. Les dépenses totales d'exploitation : 1 092 429,66 €

Dépenses réelles de fonctionnement : 436 887,99 €, + 7 % par rapport à 2022.

(Taux de réalisation : 82 %)

Elles comprennent :

-Les charges à caractère général : 216 798,58 € (-1 % par rapport à 2022).

Ces charges, quasi stables, comprennent l'entretien des prairies sur les périmètres de protection des captages, ainsi qu'une analyse des sols de la zone naturelle, et le suivi et l'analyse de la qualité des eaux souterraines des champs captant de Beauregard.

-Les charges de personnel : 179 145,59 € (+ 4 % par rapport à 2022), (3,44 EPT, stable par rapport à 2022)

-Les intérêts de la dette : 40 943,82 € (+ 22 853,79 €) : la CAVBS a conclu fin 2022 un nouvel emprunt de 700 000 €, à taux variable, pour répondre au besoin de financement, emprunt dont les charges d'intérêt impactent l'exercice 2023.

Les opérations d'ordre budgétaires : 655 541,67 €, correspondant aux dotations aux amortissements qui trouvent leur exacte contrepartie en recette d'ordre d'investissement.

3. Épargne de l'exercice : 1 865 157,14 € (- 1 % par rapport à 2022)

Compte tenu des tendances constatées en recettes (+ 1 %) et dépenses (+ 7 %), l'épargne diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent (- 1%). Elle est cependant supérieure à la prévision 2023 (+ 233 307,14 €), compte tenu d'un taux de réalisation des dépenses relativement inférieur (82 %) à celui des recettes (106 %).

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 1 398 747,24 €

Chapitre	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	BUDGETE 2023 (BP+DM+RAR)	CA 2023	Taux de réalisation	Variation CA 2023/ 2022 en %
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	700 000,00	1 823 150,00	0,00	171 218,03	0,00	0%	-100%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	319 404,91	489 000,00	0,00	489 000,00	31 531,02	6%	-90%
Recettes réelles d'investissement de l'exercice	1 019 404,91	2 312 150,00	0,00	660 218,03	31 531,02	5%	-97%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 091 850,00	0,00	2 743 781,97	0,00	0%	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	612 714,19	680 000,00	0,00	680 000,00	655 541,67	96%	7%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	10 000,00	0,00	78 012,00	0,00	0%	
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 078 293,83	0,00	0,00	711 674,55	711 674,55	100%	-34%
Total Recettes d'investissement	2 710 412,93	4 094 000,00	0,00	4 873 686,55	1 398 747,24	29%	-48%

Dépenses d'investissement : 3 579 252,19 €

Chapitre	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	BUDGETE 2023 (BP+DM+RAR)	CA 2023	Taux de réalisation	Variation 2023/ 2022 en %
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0%	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	266 467,72	304 000,00	0,00	304 000,00	302 482,22	100%	14%
CHAPITRES OPERATION	2 229 152,17	3 540 000,00	251 424,61	3 791 424,61	2 707 096,61	71%	21%
Dépenses réelles d'investissement de l'exercice	2 495 619,89	3 944 000,00	251 424,61	4 195 424,61	3 009 578,83	72%	21%
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	567 921,72	0,00	0,00	460 249,94	460 249,94	100%	-19%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	107 121,26	140 000,00	0,00	140 000,00	109 423,42	78%	2%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	10 000,00	0,00	78 012,00	0,00	0%	
Total Dépenses d'investissement	3 170 662,87	4 094 000,00	251 424,61	4 873 686,55	3 579 252,19	73%	13%

1. **Les recettes totales d'investissement : 1 398 747,24 €**

Les recettes réelles d'investissement : 31 531,02 € (-97% par rapport à 2022). Taux de réalisation : 5 %.

Ces recettes sont constituées des subventions et participations perçues pour 31 531,02 € pour l'acquisition de parcelles dans le périmètre de protection éloigné des champs captant et réalisée en 2022.

Les autres projets n'ont pas été réalisés.

Chapitre	CA 2022	BP 2023	RAR 2022	BUDGETE 2023 (BP+DM+RAR)	CA 2023	Taux de réalisation
2314001 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	0,00	9 000	0	9 000	0,00	0%
2318002 PROTECTION CHAMPS CAPTANTS	184 404,91	350 000	0	350 000	31 531,02	9%
2319003 ETUDES SECURISATION DES OUVRAGES	135 000,00	0	0	0	0,00	
2323003 GESTION DES DONNEES EAU POTABLE	0,00	130 000	0	130 000	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	319 404,91	489 000	0	489 000	31 531,02	9%

L'emprunt, prévu à hauteur de 171 218,03 €, n'a pas été mobilisé.

Les opérations d'ordre : 655 541,67 €, correspondant aux dotations aux amortissements qui trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre de fonctionnement.

Les dotations, fonds divers et réserves : 711 674,55 €, correspondant à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

2. **Les dépenses totales d'investissement : 3 579 252,19 €**

Les dépenses réelles d'investissement : 3 009 578,83 € (0 € reste à réaliser) - Taux de réalisation : 72 %

Elles comprennent :

- Le remboursement du capital de la dette : 302 482,22 €
- Les dépenses d'équipement : 2 707 096,61€

Les dépenses d'équipement réalisées sont en progression de 21 % par rapport à 2022, et présentent un taux de réalisation de 71 % contre 60 % en 2022, avec notamment :

- L'acquisition d'une exploitation agricole sur le périmètre de protection des champs captant pour 667 617,50 € et des frais de sécurisation pour 16 860,84 €.
- Les travaux sur les canalisations d'eau potable, qui ont été réalisés à hauteur de 1 849 059,50 €, soit 92 % de réalisation et en hausse de 2% par rapport à 2022.
- Les études et diagnostics des ouvrages d'eau potable, qui s'élèvent à 101 785 €.
- Les travaux de sécurisation des sites : 71 773 ,77 €.

Chapitre	CA 2022	BP 2023	RAR 2023	BUDGETE 2023 (BP+DM+RAR)	CA 2023	Taux de réalisation
2314001 RESEAU DE SURVEILLANCE PZ	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	0%
2314008 EA USINE EAU POTABLE	0,00	350 000,00	7 800,00	357 800,00	0,00	0%
2318002 PROTECTION CHAMPS CAPTANTS	88 860,64	900 000,00	3 917,52	903 917,52	684 478,34	76%
2319001 TRAVAUX CANALISATIONS	1 815 411,21	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00	1 849 059,50	92%
2319002 DIAGNOSTICS RESERVOIRS	0,00	0,00	101 785,00	101 785,00	101 785,00	100%
2319003 SECURISATION DES OUVRAGES	315 644,61	0,00	132 023,19	132 023,19	71 773,77	54%
2320001 ETUDE DE PROTECTION DES CAPTAGES PORT CCI	9 235,71	0,00	5 898,90	5 898,90	0,00	0%
2323003 GESTION DES DONNEES EAU POTABLE	0,00	260 000,00	0,00	260 000,00	0,00	0%
TOTAL OPERATIONS	2 229 152,17	3 540 000,00	251 424,61	3 791 424,61	2 707 096,61	71%

Les opérations d'ordre : 109 423,42 € correspondant aux amortissements des subventions perçues.

Le résultat d'investissement 2022 reporté : 460 249,94 €

RESULTAT DE L'EXERCICE

Compte tenu d'un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 72 %, et d'une épargne supérieure à la prévision, l'exercice se conclut par un résultat positif de 790 465,91 €.

Aucun emprunt n'a été appelé en 2023, ce qui a conduit à une baisse de l'encours de la dette. Avec une épargne en légère baisse, la capacité de désendettement s'établit à 1,7 ans fin 2023.

	CA 2022	CA 2023
Encours de la dette en fin d'année	3 530 322,77	3 227 841,00
Epargne brute	1 880 543,82	1 865 157,14
Capacité de désendettement en années	1,9	1,7

NB : Capacité de désendettement : rapport encours de la dette / épargne

Monsieur Pascal RONZIERE ne prend pas part au vote et se retire avant le vote.

Vu :

- L'article L.5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'arrêter le compte administratif 2023 du budget annexe Eau de la Communauté d'Agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône.

Gilles DUTHEL
Vice-Président

